



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.A. DU 14 SEPTEMBRE 2026

Présents: Schwartz Jean, Bernard Romain, Ademes Georgette, Manderscheid Mil, Norbert Kremer, Kaiser Pit, Hernandez Christophe, Thein Marco, Weis Marc, Klein Xavier, Unsen Mike, Strainchamps Rémy, Muller Mylène

Excusés : Mersch Joseph, Sauber Laurent, Nockels Sylvie

Absents : Miny Marc

1. Approbation du rapport de la réunion du 10 août 2026

Le rapport de la réunion du C.A. du 10 août 2026 est approuvé.

2. Situation financière de la FLTAS

Le trésorier étant excusé pour la réunion d'aujourd'hui, le rapport sur la situation financière de la FLTAS sera présenté lors de la prochaine réunion du C.A.

3. Activités sportives

Le DTN fait le rapport des résultats internationaux d'août/septembre 2026. (A voir sur le site fédéral).

Participations futures :

27.09. – 13.10: CE Shotgun Athènes

4. Prévisions JPEE 2029

Mil Manderscheid indique qu'aucune nouvelle information n'est à signaler concernant l'organisation des JPEE 2029. Il propose dès lors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. Eurostand, SAS et Sport-Schéiss-Club Betebuerg – discussion sur la situation actuelle et à venir

Le Secrétaire Général présente un état des lieux des démarches entreprises et des développements intervenus dans ce dossier depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

Il indique qu'un courrier de réponse a été adressé à la Ligue Régionale de Tir de Lorraine afin de lui faire part de la position de la FLTAS et de lui proposer l'organisation d'une entrevue réunissant la Ligue Lorraine, la STEL et la FLTAS.

Par ailleurs, un courrier à l'attention des différents clubs de tir luxembourgeois a été préparé. Celui-ci vise à les informer des démarches déjà entreprises dans le cadre de ce dossier, à leur communiquer les suites envisagées et à les inviter à sensibiliser leurs membres à la position défendue par la FLTAS.

Une lettre a également été adressée au Ministère des Sports afin de lui faire part des remarques et critiques de la FLTAS concernant la dernière entrevue et de solliciter une nouvelle réunion. À ce jour, aucune réponse n'a encore été reçue. Le Secrétaire Général souligne dès lors qu'un rappel devra être préparé et adressé au Ministère dans les meilleurs délais.

En outre, un courrier a été envoyé au Tribunal de Metz afin d'obtenir une copie des statuts de la STEL ainsi que de tout autre document officiel susceptible d'être utile à l'instruction du dossier. Une demande similaire a été adressée par courrier électronique à Interreg, concernant notamment les documents officiels relatifs au projet de l'Eurostand.

À ce jour, aucune réponse n'a été reçue, ni du Tribunal de Metz ni d'Interreg, malgré un rappel déjà effectué par la FLTAS.

Le Secrétaire Général informe le C.A. que la FLTAS a néanmoins obtenu de la part de la STEL une promesse verbale d'accorder une prolongation aux tireurs luxembourgeois. Ainsi, dans l'attente d'un règlement du différend entre la STEL et la FLTAS, les tireurs luxembourgeois pourraient continuer à utiliser l'Eurostand avec leur badge actuel et leur seule licence luxembourgeoise jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Le Secrétaire Général estime qu'il serait souhaitable d'obtenir une confirmation écrite de cet accord dans les meilleurs délais. Il souligne également l'importance d'en informer rapidement les sociétés de tir luxembourgeoises afin qu'elles puissent communiquer cette information à leurs membres.

6. Licences fédérales – réflexion sur les mesures à envisager pour renforcer l'attractivité des licences

En l'absence de nouvelles informations ou d'évolution concernant ce point à l'ordre du jour, le C.A. décide de passer au point suivant et de reporter l'examen de ce dossier à sa prochaine réunion.

7. Représentation luxembourgeoise auprès de l'IPRF

Le Secrétaire Général rappelle au C.A. le courriel du Président de l'IPRF en date du 30 juillet 2026, dans lequel il indique que le Luxembourg pourrait introduire, en 2027, une demande d'adhésion auprès de l'IPRF. Sous réserve que la FLTAS intègre avec succès cette discipline au sein de son organisation, une demande de pleine adhésion du Luxembourg pourrait ensuite être approuvée en 2028.

La FLTAS a également reçu une réponse de la LUPRA à son précédent courrier, dans laquelle celle-ci expose son point de vue et se déclare disposée à participer à une entrevue réunissant l'IPRF et la FLTAS.

Le Secrétaire est dès lors chargé d'organiser, avant la fin du mois de septembre, une nouvelle entrevue entre les trois parties afin de poursuivre les échanges et de faire avancer ce dossier.

8. Répartition des responsabilités et des tâches des différents membres du C.A. dans les différents dossiers

Le Président rappelle que Claudia Dall'Agnol est le membre en charge des affaires relatives à l'ISSF et qu'elle représentera également la FLTAS lors de l'Assemblée générale de l'ISSF, qui se tiendra cette année à Rome.

La question de l'avancement du groupe de travail chargé de développer, en collaboration avec un professeur et une classe de lycée, un programme informatique destiné à l'automatisation des résultats est ensuite abordée. Laurent Sauber, responsable principal de ce projet, étant excusé pour la présente réunion, il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion.

Pit Kaiser souligne néanmoins l'importance de faire progresser ce projet. Une discussion s'ensuit concernant les éventuelles solutions provisoires pouvant être mises en place dans l'attente de la finalisation du programme. Il est finalement convenu d'entendre dans un premier temps Laurent Sauber sur l'état d'avancement du projet avant de déterminer les prochaines étapes.

9. DTN : avis projet Miny Marc

Le DTN présente en détail une proposition de financement concernant le cadre promotion Shtogun, qui lui a été soumise par Marc Miny.

Marco Thein fait remarquer que ce dossier relève de sa responsabilité en tant que Président de la Commission Shotgun et qu'il doit être traité directement avec Marc Miny.

Marc Miny étant absent lors de la présente réunion, Marco Thein propose d'aborder ce sujet directement avec lui lors d'une prochaine réunion de la Commission Shotgun. Il informera le Conseil d'administration, en temps utile, de l'issue de cette réunion ainsi que des décisions qui auront été prises.

10. Correspondance

ISSF	Circular MFs // Official Invitation to ISSF General Assembly 2026
ISSF	Circular MFs // GA 2026 Call for Candidates
SSCB / SAS	Re: Demande de réponse écrite et de transparence concernant les démarches entreprises par la FLTAS relatives à l'Eurostand de Lorraine Convocation à la réunion du comité STEL du 22 août 2026 + représentation de la FLTAS?
SSCB	2027 Jury Nomination Extension
ESC	LAPUA 2027 Application
LUPRA	Joint Working Meeting - Clarification of Key Points
ESC	New Ideas for the Development of Shooting Sport
SSCB	Re: Projet de modification des statuts - retour attendu pour le 6 septembre 2026
COSL	Invitation - 4e Workshop Administratif et Opérationnel
Ministère des Sports	Participation à l'analyse des besoins des fédérations sur les subsides destinés aux fédérations sportives agréées
ISSF	Circular MFs // ISSF GA Clarification voting delegate vs non-voting delegate

ISSF	
Eurostand Lorraine	Projet modification statuts
COSL	Entrevue Présidents
COSL	Invitation - Dîner de bienfaisance au profit de la Fondation Josy Barthel
COSL	Semaines de la Santé Mentale - activités proposées par le COSL
ISSF	ENC Notice 2 - Integrity of the 2026 General Assembly Elections

Il est décidé que Mylène Muller et Pit Kaiser participeront au 4e workshop du COSL consacré au Luxembourg Business Register (LBR). Le secrétariat se charge de leur inscription.

Concernant l'atelier collaboratif du Ministère des Sports sur les besoins des fédérations en matière de subsides, la décision est reportée. Le secrétariat contactera les personnes concernées afin de recueillir les candidatures.

Enfin, Mylène Muller est invitée à participer au dîner de bienfaisance au profit de la Fondation Josy Barthel.

11. Divers

- Le Président fait rapport de sa visite des lieux et de l'inventaire réalisés au Bloebierg, en présence de représentants du Ministère des Sports, du Bloebierg et de la FLTAS. Dans ce contexte, il souligne qu'il est impératif de conclure prochainement une assurance responsabilité civile (RC) pour les locaux du Bloebierg. Il se charge de contacter l'assureur auprès duquel la FLTAS a souscrit l'assurance couvrant son bureau à la Maison des Sports.
- Christophe Hernandez demande s'il est possible de bénéficier d'un congé sportif pour suivre une formation. Mil Manderscheid lui confirme que cela est possible. Il demande ensuite si ce congé sportif peut être accordé rétroactivement. Mil Manderscheid indique qu'il n'en est pas certain et charge le DTN de se renseigner afin d'essayer d'obtenir ce congé de manière rétroactive.
- Le Président fait remarquer que les candidatures reçues à ce jour pour le poste de secrétaire ne correspondent malheureusement pas au profil recherché. Il est décidé de poursuivre les recherches afin de recruter une secrétaire pour remplacer Sylvie Nockels, actuellement en congé de maternité.
- Georgette Ademes s'enquiert de la mise à jour des statuts de la FLTAS auprès du LBR, concernant la suppression du poste de trésorier au sein des différentes commissions. Le secrétariat confirme que cette modification a été effectuée il y a déjà quelque temps.
- Le C.A. aborde ensuite la question des diplômes de la commission CTP, qui doivent être réédités en raison d'erreurs constatées lors de la Journée de Récompense. Le DTN confirme avoir corrigé le tableau Excel reprenant les résultats. Marc Weis indique qu'il procédera à une vérification supplémentaire du tableau avant de le transmettre au secrétariat, afin que les diplômes puissent être imprimés.

- Georgette Ademes aborde ensuite la question de la finalisation des règlements des différentes commissions. Elle souligne que ceux-ci devront prochainement être entièrement rédigés et finalisés afin de permettre à la fédération de procéder à l'impression d'un recueil regroupant l'ensemble des règlements. Deux exemplaires de ce recueil seront distribués à chaque club de tir. Le règlement IPSC reste à finaliser. Une fois ce dernier règlement achevé, l'ensemble des documents pourra être transmis pour impression.

Jean Schwartz
Président